



Confédération
Paysanne

1000 VACHES

Le 17 juin, relaxe pour les 9 d'Amiens !

Après des condamnations injustes et bâclées le 28 octobre, la Confédération paysanne a décidé de faire appel. Des actions syndicales n'ont pas à être sanctionnées pénalement ! Les militants de la Conf' ont agi pour l'avenir de tous, contre la disparition des paysans, la précarisation générale, la destruction de l'environnement et la dégradation de notre alimentation !

Nous pouvons faire le choix d'une agriculture paysanne, respectueuse des hommes et de l'environnement dans des territoires vivants, garante d'une alimentation de qualité pour tous et seule capable de « refroidir » le climat. Nous devons avoir la possibilité de défendre un avenir commun dans une société plus juste.

Alors que les atteintes à la liberté syndicale s'intensifient, et parce que la lutte contre l'industrialisation de l'agriculture est juste et s'inscrit dans la mobilisation grandissante contre les accords de libre-échange et le changement climatique, nous devons nous retrouver en masse le

Un procès pour quoi ?

Les 12 septembre 2013 et 28 mai 2014, la Conf' a pris ses responsabilités en stoppant, par des actions de démontage, ce qui n'était encore que le chantier de l'usine des 1000 vaches. Enquête scientifique, interpellations musclées, gardes à vue de 48h, ont conduit neuf militants devant la Justice le 28 octobre 2014 principalement pour dégradation en réunion et refus de prélèvement ADN. Ils ont été condamnés, après une petite heure de délibérations, à des peines allant jusqu'à 5 mois de prison avec sursis pour Laurent Pinatel, le porte-parole de la Conf'.

**17 juin, dès 8h30,
devant le tribunal d'Amiens !**

SYNDICAT POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE ET LA DEFENSE DE SES TRAVAILLEURS